

Communiqué de presse – le 24 juillet 2014

## Vers 100% de titres-repas électroniques

L'arrêté royal de ce 24 juillet 2014 prévoit l'arrêt des titres-repas papier au 30 septembre 2015, seuls les titres-repas électroniques pouvant être émis à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Ceci fera de la Belgique le 1<sup>er</sup> pays européen à migrer totalement vers le format électronique et à bénéficier ainsi des simplifications administratives et des gains économiques associés à cette solution.

Aujourd'hui, les titres-repas électroniques représentent plus de 50% des titres en circulation; 22.500 entreprises sont déjà passées au titre-repas électronique et plus de 13.000 commerçants les acceptent. Les émetteurs ont prévu un accompagnement des entreprises et des commerçants vers le 100% électronique.

### UNE TRANSITION EN DOUCEUR

Tous les titres-repas papier émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 auront une date de validité limitée au 31 décembre 2015. Cette durée de validité décroissante permettra de garantir aux commerçants la disparition totale des titres-repas papier en fin d'année 2015.

Parallèlement, les émetteurs mettront en place des plans de migration des entreprises clientes vers le 100% électronique, ceci sur base de l'expérience acquise au cours des dernières années sur ce produit.

### UN SYSTEME PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE ET PLUS SUR

Grâce aux titres-repas électroniques, les délais de remboursement auprès des commerçants sont très courts (48 heures), il n'y a plus aucun risque de perte et de vols, et les entreprises bénéficient d'une forte simplification administrative.

### UN SYSTÈME DÉJÀ LARGEMENT ADOPTE ET UTILISE

Tous les chiffres indiquent que l'utilisation et l'acceptation des chèques-repas électroniques ne cessent de croître. Le nombre d'entreprises employant moins de 50 travailleurs qui sont passées aux titres-repas électroniques a presque quadruplé entre les mois de janvier et juin 2014, tandis que l'adoption du titre-repas électronique par les commerçants est, elle aussi, en plein boom : alors qu'environ 8.600 commerçants acceptaient les chèques-repas électroniques fin 2012, ce nombre est passé à environ 13.000 commerçants à ce jour, cette progression étant concentrée sur le commerce de détail et l'Horeca.

### A propos de VIA

Voucher Issuers Association (VIA) est une Association Sans But Lucratif dont le siège se trouve à Bruxelles.

L'association a pour but :

- de défendre les intérêts professionnels de ses membres;
- de les représenter auprès des autorités nationales et internationales;
- l'examen et l'étude de la conception, de l'utilisation, de la production, de la sécurisation, de la valorisation, de l'émission et de la distribution au plan national et au plan international, "de titres et instruments, matérialisés ou dématérialisés, négociables en échange de biens ou de services spécifiques", dénommés ci-après les "les titres-instruments".

Son rôle principal réside dans la défense des intérêts professionnels des membres de son association, à savoir les sociétés commerciales ayant leur siège en Belgique et ayant comme activité principale l'émission et la commercialisation de titres et instruments, matérialisés ou non, négociables en échange de biens ou de services spécifiques.

*L'association organise ou participe, soit par représentation directe, soit par mandataires désignés et accrédités spécialement, à tous travaux, enquêtes, conférences, réunions ou autre congrès qui auraient un rapport direct ou indirect avec les produits et services proposés par ses membres.*

**Contacts presse**

FR – Bastien Pellegrin, [bastien.pellegrin@edenred.com](mailto:bastien.pellegrin@edenred.com) (+32 2 679 55 73)

NL – Cathy Schoels, [cathy.schoels@gmail.com](mailto:cathy.schoels@gmail.com) (+32 477 68 02 80)

Monizze – Jean Louis Van Houwe, [jlvh@monizze.be](mailto:jlvh@monizze.be) (+32 498 44 57 99)